



**COMPTE RENDU
REUNION DU BUREAU
REUNION DU 8 DECEMBRE 2025**

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 9

Exprimés : 10

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Présent
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Présent
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Excusé - procuration à M. COLLARDOT
Monsieur	Marien	LOVICHI	Membre	Présent

M. PENNING est secrétaire du syndicat

Assistant : Mme ZITO Florence (Présidente de la CLE de la Vouge), MM MORELLE Guy (Vice-Président de la CCPD), BUSQUIN Louis, PARUSSATTI Léo et BOILLIN Nicolas (SBV).

Excusés : Mme BEAUNEE, MM POULLOT et VERPILLOT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 29 septembre 2025

Finances

- DOB 2026
- Postes 2026
- Financement Inter CLE

Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Sur la Vouge :
 - o Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
- Point sur les démarches en cours sur :
 - o La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey
 - o La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
 - o La Noire-Potte à Thorey-en-Plaine

Zones Humides

- ENS de la Plaine de Cîteaux
- Présentation de l'inventaire

Autres informations

- Climatologie, piézométrie et hydrologie
 - Élargissement de l'Inter CLE
 - Autres informations & questions diverses
- *****

I. Approbation du CR du 29 septembre 2025

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

a. DOB 2026

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas. Il explique que suite au bureau du 29 septembre 2025, la programmation, mise à jour pour l'année 2026, a été envoyée avec la convocation. Elle est présentée aux membres du bureau.

Le DOB 2026 inclut ainsi (liste non exhaustive) :

- Les démarches sur la NDS (convention à signer) ;
- La poursuite de l'actualisation des EVP BV Vouge et NDS ;
- Les travaux de restauration d'ambition R2 sur la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine (T1+T2) ;
- Les travaux de restauration de moindre ambition sur la Vouge, la Varaude et la Cent Fonts ;
- Des travaux de restauration de ZH ;
- L'accueil de nouveaux arrivants dans le cadre de la mutualisation des PAO TVO_NDS ...

Pour couvrir les dépenses, il est proposé de définir, l'appel de cotisations de 2026, à 202 000 € ; soit une augmentation limitée à 4 000 € par rapport à 2025. Cette faible hausse s'explique en partie, au résultat de l'appel d'offres sur les travaux de restauration de la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine (T1+T2) qui sera vraisemblablement inférieur à l'estimatif initial. Néanmoins le résultat de l'appel d'offres devrait être confirmé à l'occasion de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 11 décembre 2025.

Après échange entre les membres du bureau, il est acté le DOB, ainsi que la proposition de cotisations 2026.

b. Postes 2026

M. BOILLIN Nicolas rappelle, comme depuis plusieurs années, que les demandes de financement, auprès de l'AERM&C et du CRBFC des postes pour 2026, doivent être déposées avant le 31 décembre 2025.

Il explique qu'en 2026, le financement devrait être le suivant :

- Technicien de rivières : 30% par le CRBFC et en fonction des jours travaillés sur les projets de restauration de la morphologie, des ZH et de continuité écologique (entre 50 à 70%) par l'AERM&C (Pm : il n'y a plus de financement sur les PPRE « historique ») ;
- Chargé de missions de l'animation territoriale : 70% sur 110 jours (environ) par l'AERM&C, et pour les autres jours travaillés sur les projets de restauration de la morphologie, des ZH et de continuité écologique avec un complément de la Région BFC (30%) ;
- Chargé de missions du contrat NDS et SAGE : 70% du temps plein par l'AERM&C.

Délibération 2025-20 : Plan de financement de l'année 2026 – Chargés de missions et Technicien de rivières

Le Président explique que le SBV emploie trois Chargés de missions et un Technicien de rivières. La dépense totale peut être estimée (salaires et cotisations sociales uniquement) pour l'année 2026 à **206 263 € TTC**.

À compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre du 12^{ème} programme d'interventions de l'AERM&C, les aides sont adossées aux missions d'animations d'une part et à la réalisation d'études ou de travaux sur les restaurations morphologique, écologique des cours d'eau ou des zones humides d'autre part. Selon

les règles de l'Agence de l'Eau RM&C, une majoration de 30% est appliquée à la dépense initiale et l'aide se monte (au maximum) à 70% de la totalité de la dépense éligible.

Le Président précise que selon les règles d'interventions de la Région BFC, seuls les postes de Chargé de Missions de l'animation territoriale du bassin de la Vouge et de Technicien de rivières peuvent être aidés, sous réserve de la mise en place de démarches sur les restaurations morphologique, écologique des cours d'eau ou des zones humides.

Le principe du plan de financement, de l'année 2026 (hors majoration), serait au maximum le suivant :

- Agence de l'Eau RM&C :
 - o 70% des dépenses éligibles pour les postes de Chargés de Missions SAGE et Nappe de Dijon Sud selon un temps complet ;
 - o 70% des dépenses éligibles pour les missions d'animation du Chargé de Missions de l'animation Vouge (estimé à 110 jours) et du Technicien de rivières (estimé à 25 jours) ;
 - o Pour les jours, hors missions d'animation, les postes de Chargé de Missions de l'animation Vouge et de Technicien de rivières sont financés avec les opérations (études et travaux) de restaurations des milieux aquatiques au même taux, le plus souvent à 50%.
- Région BFC :
 - o 30% des dépenses éligibles pour le Chargé de Missions de l'animation Vouge ;
 - o 30% des dépenses éligibles du Technicien de rivières ;
 - o 0 % pour les postes de Chargés de Missions SAGE et Nappe de Dijon Sud.
- SBV :
 - o Le restant à charge de chaque poste (NB : le coût du poste de Chargée de Missions de la Nappe de Dijon Sud est répartie entre les quatre collectivités signataires de la convention 2025).

Le plan de financement détaillé, de l'année 2026 (hors majoration) et hors les jours adossés aux opérations de restaurations des milieux, peut être estimé comme suit :

Poste	Coût € TTC	Coût éligible € TTC AERM&C	Coût éligible € TTC CRBFC	AE RM&C	CRBFC	SBV
CM SAGE	77 387 €	77 387 €	0 €	54 171 €	0 €	23 057 €
CM animation Vouge	40 107 €	20 054 €	40 107 €	14 038 €	12 032 €	14 037 €
CM NDS	49 439 €	49 439 €	0 €	34 607 €	0 €	14 729 €
Technicien de rivières	39 329 €	4 469 €	39 329 €	3 128 €	11 799 €	24 402
Total Général	206 263 €	151 349 €	79 436 €	105 944 €	23 831 €	76 487€

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2026 ;
- SOLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, la Région BFC, une subvention aussi large que possible ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

c. Financement Inter CLE

M. BOILLIN Nicolas, rappelle, comme chaque année, qu'il s'agit de prévoir les dépenses 2026 (dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs budgets) sur la nappe de Dijon Sud et d'autoriser le Président à signer la convention avec les trois autres partenaires de l'Inter CLE, que sont la CCGC&NSG, DM et le SBO. L'Inter CLE devrait valider le programme d'actions 2026, lors de sa réunion annuelle du 15 décembre 2025.

Délibération 2025-20 : Plan de financement de l'Inter CLE Ouche / Vouge 2026

L'Inter CLE Ouche / Vouge a été créée le 16 février 2009, est en charge de la sauvegarde et de la restauration de la nappe de Dijon Sud, réserve d'eau la plus puissante du territoire (18 millions de m³

estimé) de l'agglomération dijonnaise. Il est programmé la mise en œuvre de plusieurs d'actions, pour lesquelles le SBV a été désigné en tant le maître d'ouvrage pour le compte de l'Inter CLE Ouche / Vouge.

En vertu de la délibération du 3 mars 2015, chaque année une convention signée entre le SBO, la CCGC&NSG, DM et le SBV prévoit la participation à parts égales aux dépenses non subventionnables de l'Inter CLE.

Le Président rappelle que l'ensemble de ces actions seront intégrées au prochain contrat de nappe de Dijon-Sud at qu'il est prévu en 2026 les actions suivantes :

- Balades aux bords de la Cent Fonts et sur la nappe de Dijon Sud ;
- Proposer des animations pour les enfants (CE2-CM2) ;
- Sensibiliser et former les élus et les aménageurs aux enjeux sur la nappe de Dijon Sud ;
- Sensibiliser la profession viticole aux économies d'eau (2^{ème} tranche) ;
- Améliorer les connaissances globales sur la nappe de Dijon Sud ;
- Impulser la sobriété en eau des activités industrielles et économiques ;
- Impulser la réutilisation et le déraccordement des eaux pluviales chez les particuliers ;
- Communiquer sur l'étude de délimitation des zones de sauvegarde et impulser le programme d'actions qui en découle ;
- Actualisation EVP.

Selon les plans de financement suivants :

- Balades aux bords de la Cent Fonts et sur la nappe de Dijon Sud : 12 000 € TTC
 - AERM&C, 70 % du montant TTC ;
 - Conseil Départemental de Côte d'Or, 8.3 % du montant TTC ;
 - InterCLE, 21.7 % du montant TTC.
- Proposer des animations pour les enfants (CE2-CM2) : 4 400 € TTC
 - AERM&C, 70% du montant TTC ;
 - Conseil Départemental de Côte d'Or, 30% du montant TTC ;
- Sensibiliser et former les élus et les aménageurs aux enjeux sur la nappe de Dijon Sud : 5 000 TTC
 - AERM&C, 70% du montant TTC ;
 - InterCLE, 30 % du montant TTC.
- Sensibiliser la profession viticole aux économies d'eau (2^{ème} tranche) : 4 530 € TTC
 - AERM&C, 70% du montant TTC ;
 - Conseil Départemental de Côte d'Or, 8.3 % du montant TTC ;
 - InterCLE, 21.7 % du montant TTC.
- Améliorer les connaissances globales sur la nappe de Dijon Sud : 60 000 € TTC
 - AERM&C, 70 % du montant TTC ;
 - Conseil Départemental de Côte d'Or, 8.3 % du montant TTC ;
 - InterCLE, 21.7 % du montant TTC.
- Impulser la sobriété en eau des activités industrielles et économiques : 10 000 € TTC
 - AERM&C, 70 % du montant TTC ;
 - InterCLE, 30% du montant TTC.
- Impulser la réutilisation et le déraccordement des eaux pluviales chez les particuliers : 40 000 € TTC
 - AERM&C, 50 % du montant TTC ;
 - InterCLE, 50% du montant TTC.
- Communiquer sur l'étude de délimitation des zones de sauvegarde et impulser le programme d'actions qui en découle : 10 000 € TTC
 - AERM&C, 70 % du montant TTC ;
 - InterCLE, 30% du montant TTC.
- Actualisation de l'EVP : restant à charge de 6 500 € TTC (avec le SBV et 80% d'aides).

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation des études prévues au contrat de la nappe de Dijon Sud ;
- INSCRIT aux budgets 2026 et suivants, les dépenses et les recettes nécessaires à la réalisation de celui-ci
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, et du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon les plans de financement présentés ci-avant ;

- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention quadripartite à signer avec le SBO, la CCGC&NSG, DM.

III. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

a. Sur la Vouge : Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
Le Président donne la parole à M. PARUSSATTI.

M. PARUSSATTI rappelle l'échéancier possible du projet de restauration de la Vouge :

- Attribution marché de DLE et de Moe : 28 mars 2025 ;
- Rédaction du DLE : 28 mai 2025 ;
- AP des travaux : 4 août 2025 ;
- AO des travaux : de mi-octobre au 20 novembre 2025 ;
- Dépôt des offres : 8 ;
- Choix de l'entreprise par la CAO : le 11 décembre 2025 ;
- Début des travaux (traitement de la végétation) : janvier 2026 ;
- Début des travaux de la T1 (une seule rive) : avril 2026 ;
- Début des travaux de la T2 (deux rives) : mai 2026.

M. PARUSSATTI explique que le maître d'œuvre a rendu son Rapport d'Appel d'Offres et que la CAO devrait rendre sa décision définitive, le 11 décembre 2025. Il semblerait, comme évoqué auparavant, que la dépense pourrait être substantiellement inférieure à l'estimatif initial.

La décision de la CAO sera communiquée très prochainement.

b. Point sur les démarches en cours sur :

i. La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey

M. PARUSSATTI rappelle que suite à l'accord de tous les propriétaires, en 2025, et à l'Appel d'Offres, le bureau d'études ANTEA a été retenu. Il débutera son analyse dans les prochains jours.

ii. La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

À l'instar du projet précédent, le bureau d'études ANTEA débutera son analyse prochainement.

iii. La Noire-Potte à Thorey-en-Plaine

M. PARUSSATTI dit qu'il s'agit d'envisager de remettre la Noire Potte dans son talweg d'origine. L'ambition de restauration morphologique du projet est donc l'optimum, soit le niveau R3. À ce jour, le SBV a reçu l'ensemble des accords signés, à l'exception de celui de Mme PELLETIER. Il est projeté une courte vidéo, pour montrer l'état actuel de la rivière.

Il est rappelé que le projet est essentiellement celle d'une démarche visant à restituer l'eau dans le talweg naturel. Il ne pourra être que bénéfique pour la forêt domaniale mais aussi pour les champs agricoles situés sur le cours actuel. L'hydrologie redeviendra « naturelle ».

À la suite d'une demande des élus de Thorey-en-Plaine, le cours actuel sera conservé en cas de débordement de la Noire-Potte restaurée.

Quelques questions se posent :

- M. MORELLE s'interroge sur les passages futurs au-dessus de la rivière restaurée ?
- M. PARUSSATTI explique que les passages existent toujours et seront conservés !
- M. COLLARDOT souligne l'exemplarité de la démarche (ZH, ZEC, retour dans le talweg naturel avec une ambition de restauration R3 de la Noire Potte).

IV. Zones Humides

a. ENS de la Plaine de Cîteaux

Le Président donne la parole à M. BUSQUIN qui explique que depuis le dernier conseil syndical avoir rencontré les services de la CCGC&NSG afin de faire le point sur le Marais de Poulot (lancement d'une étude hydraulique sommaire) mais également sur l'animation « Fréquence Grenouille » qui sera déroulée le 18 avril 2026.

b. Présentation de l'inventaire

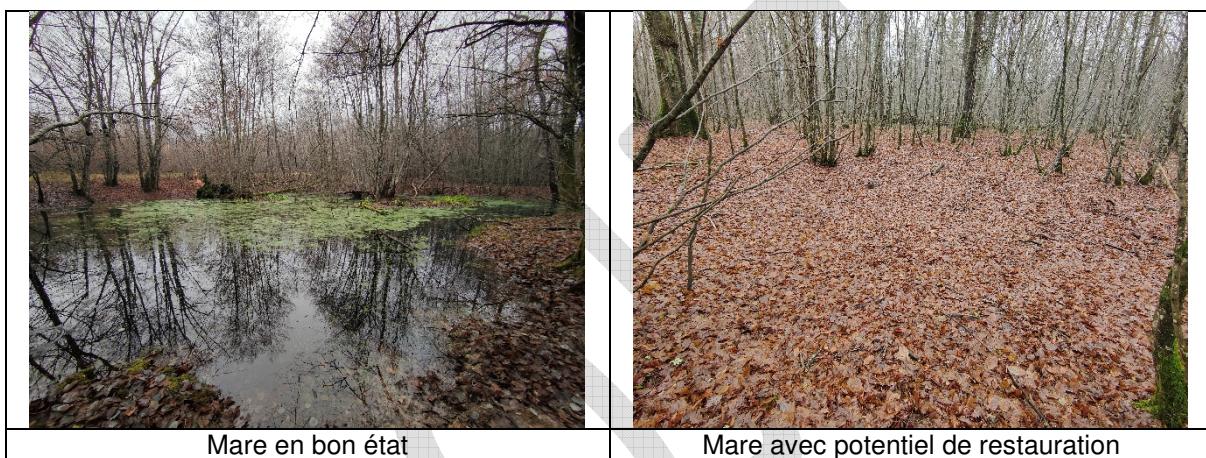
M. BUSQUIN explique la distinction entre Zone Humide et Milieu Humide :

- Un Milieu Humide est un milieu où il y a de l'eau en permanence (étangs) ;
 - Une Zone Humide présente de végétation hygrophile, des sols avec des traits rédoxiques ou réductives et un niveau d'eau dans le sol (piézométrie).

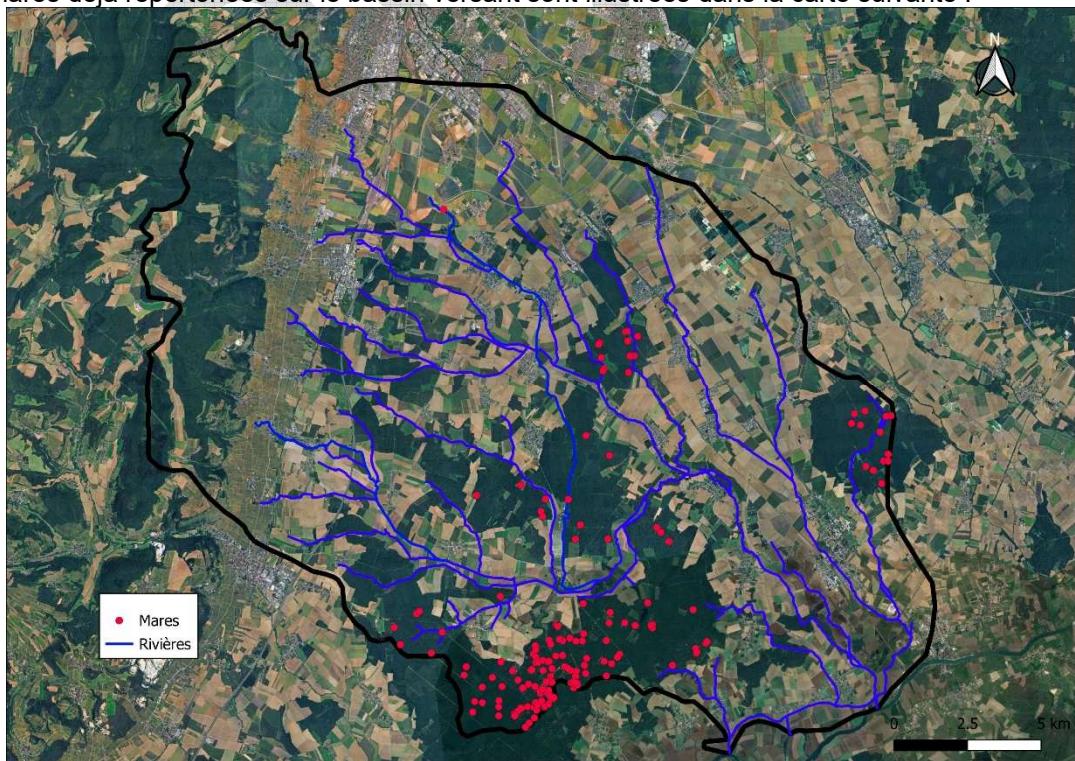
À ce jour, il a été réalisé un travail d'analyse de données au bureau, à partir de données fournies notamment par le CEN et l'ONF, puis un inventaire in situ. Ce dernier a déterminé 79 mares représentant une superficie de 37 300 m² dont 23 000 m² sont à restaurer (parmi celles-ci 30% sont drainées). Le repérage de terrain est particulièrement chronophage mais utile, avant d'envisager un PGSZH.

En résumé :

- Une mare en bon état présente de la végétation hygrophile avec une profondeur d'eau et une exposition à la lumière ;
 - Une mare avec un potentiel présente cette même végétation, un sol hydromorphe et une cuvette.



Les mares déjà répertoriées sur le bassin versant sont illustrées dans la carte suivante :



c. La ZH de la Noire Potte à Bessey-lès-Cîteaux

M. BUSQUIN illustre par des photographies, les premiers résultats de la création de l'ouvrage mimétique Castor sur la Noire Potte, couplée à la création de saignées dans les merlons de curage.



Ouvrage Castor immergé

Stockage d'eau dans la ZH adjacente

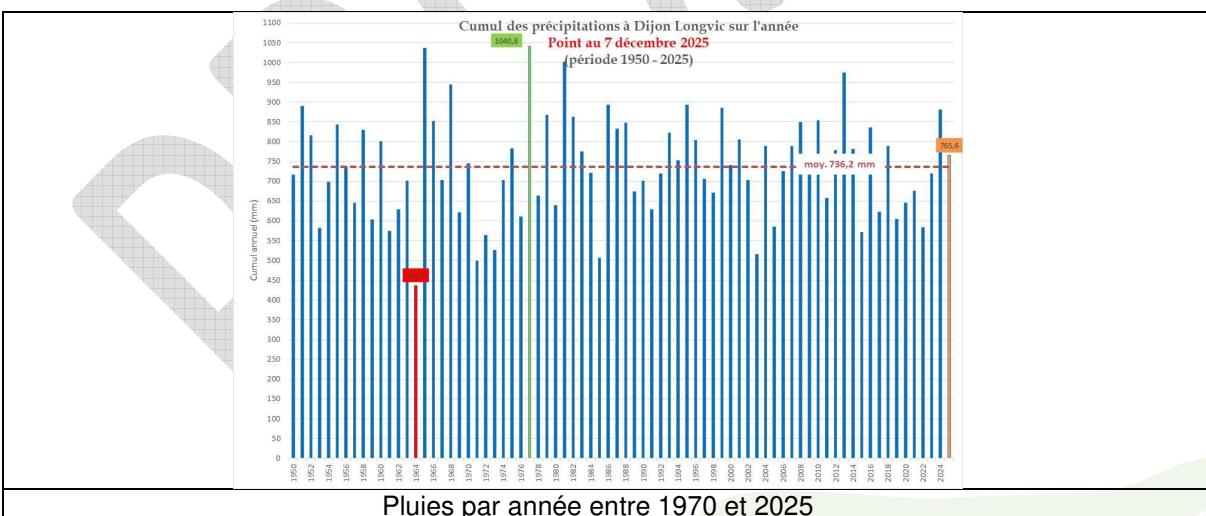
Départ de M. BOILLIN Jean Luc

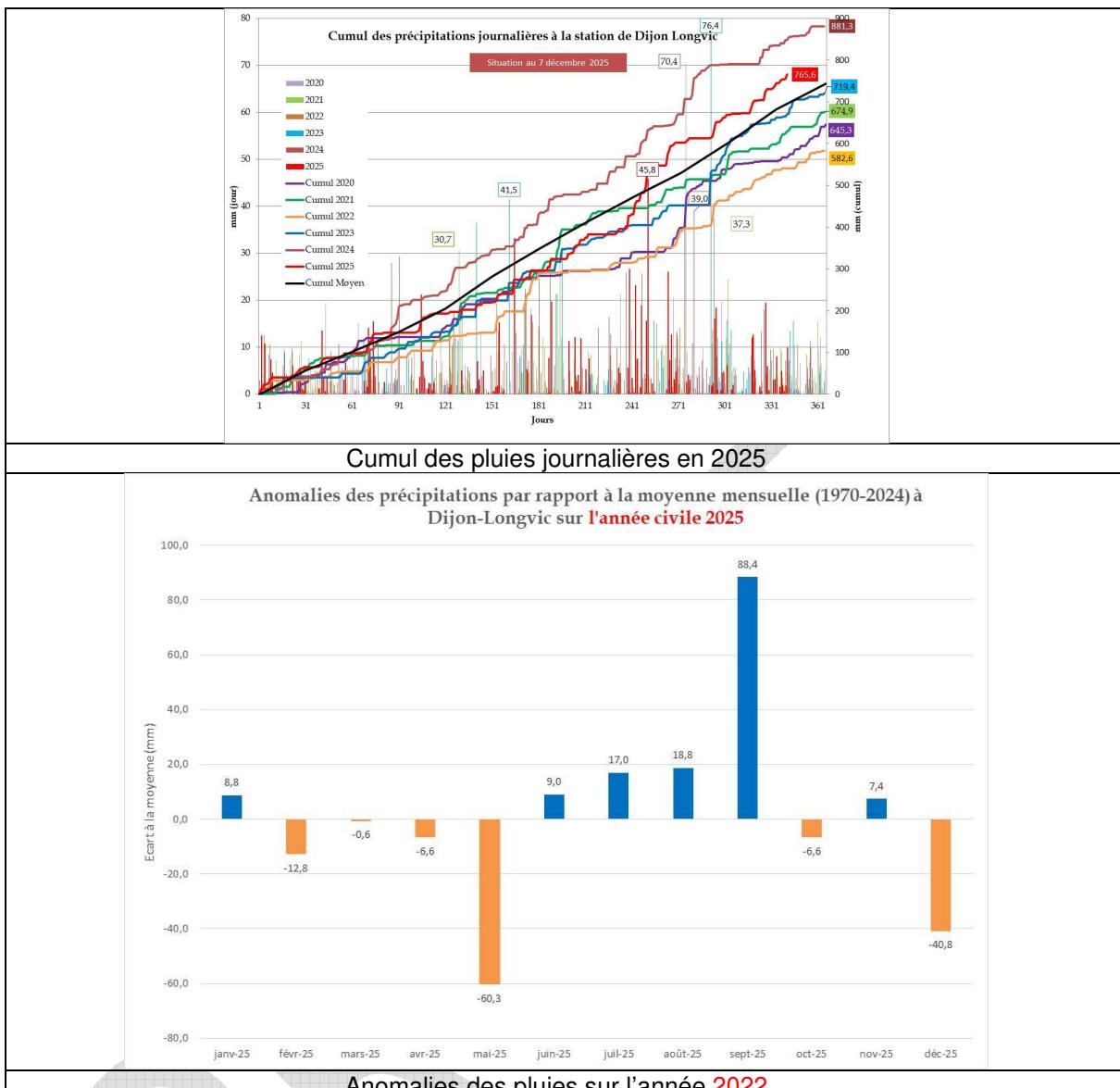
V. Autres informations

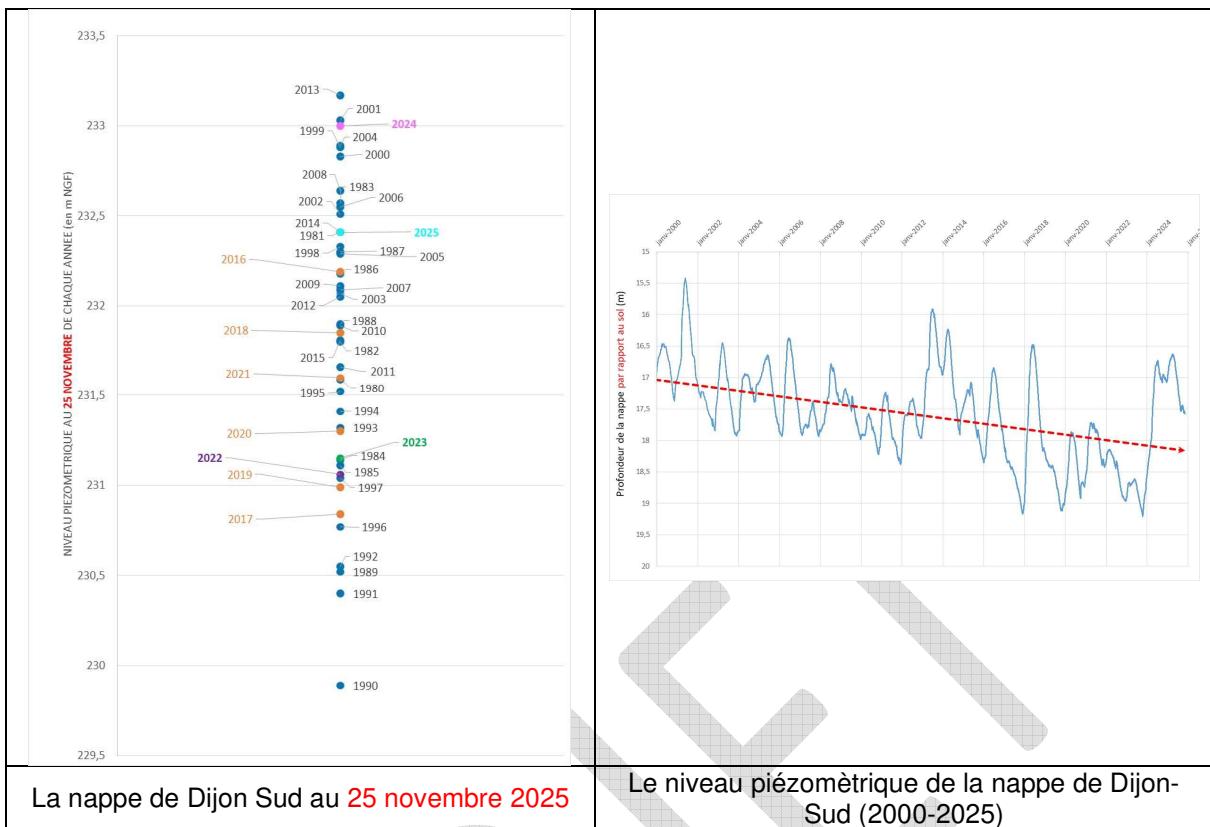
a. Climatologie, piézométrie et hydrologie

M. BOILLIN présente quelques chiffres sur 2025 :

- Il a plu **765,6 mm** (au 7 décembre) depuis le début d'année pour une moyenne annuelle de 736,2 mm soit un excédent de plus de 5 % ;
- Depuis le début d'année 2025, les températures minimales et maximales sont plus hautes que les moyennes (~ 0,6 et 1,4°C) ;
- Au 25 novembre 2025, le niveau de la NDS est plus haut que 33 années, plus bas que 10 années et égal à 2 années. 2025 est par ailleurs 0,58 m au-dessus de la moyenne ;
- Après une baisse marquée cet été, la nappe de la Bièvre est bien remontée.



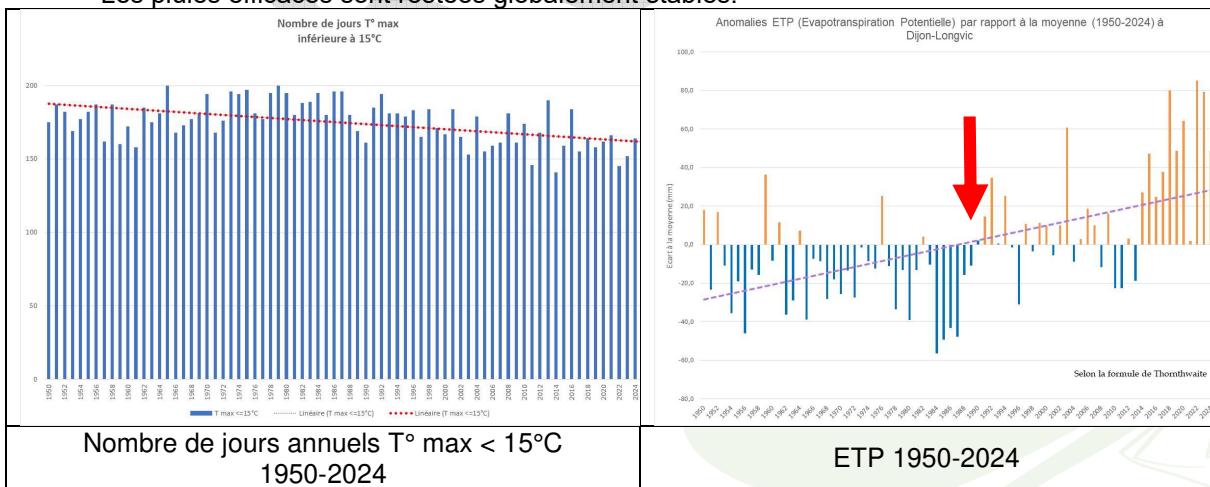


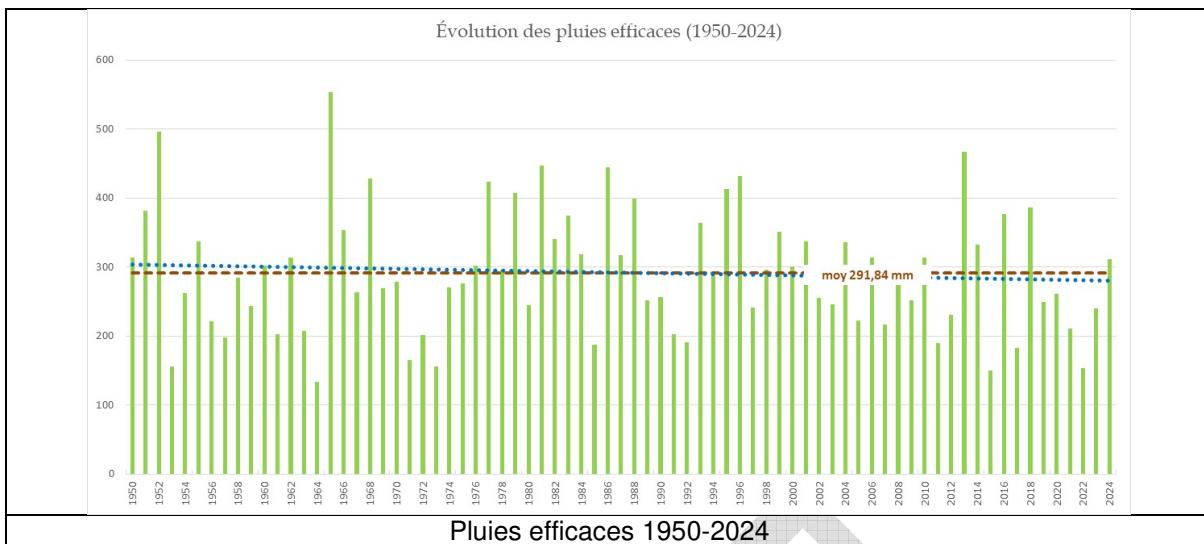


La tendance climatique à trois mois (décembre 2025-février 2026) envisage une période nettement plus chaude que la moyenne interannuelle.

M. BOILLIN Nicolas revient sur l'évolution du climat depuis 1950 et présente de nouveaux graphiques :

- Le nombre de jours annuel de la température maximale inférieur à 15°C a baissé de 20 jours environ ;
- L'ÉvapoTranspiration Potentielle (ETP) a très nettement augmenté, surtout depuis la fin des années 80 (rupture climatique de 1987-1988) ;
- Les pluies efficaces sont restées globalement stables.





b. Élargissement de l'Inter CLE

L'étude d'élargissement de l'InterCLE aux aquifères des territoires de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche se poursuit. La présentation des conclusions de la phase 2 (conditions de mise en œuvre de l'InterCLE élargie) seront présentées le 9 décembre (demain), à l'occasion d'une réunion commune entre les 3 CLE et l'Inter CLE NDS. Le bureau d'études a notamment mise en avant l'absence de démarches visant à protéger les ressources stratégiques pour l'AEP mais aussi beaucoup d'autres actions à engager dans les prochaines années. Cela nécessiterait l'embauche d'une personne supplémentaire à mutualiser entre les trois bassins.

Le Président propose (sous réserve de l'accord lors de la réunion du 9 décembre de lever de la tranche optionnelle prévoyant les actions à mettre en place dans les 6 prochaines années.

M. MASSON précise qu'il faudrait nécessairement, dans l'avenir, connaître les potentialités des eaux souterraines des trois bassins versants. Il s'interroge sur la décision des élus de la CLE de la Tille. Il va dans le sens de la proposition du Président.

Délibération 2025-21 : Étude d'élargissement de l'InterCLE

Le Président rappelle que dans le cadre de l'étude de faisabilité d'élargissement de l'InterCLE aux eaux souterraines des bassins de la Tille, Vouge et Ouche, le SBV a, pour le compte de l'InterCLE Vouge/Ouche (convention 2025 signée le 28 avril 2025), engagé les deux premières phases de l'étude.

À la suite, il explique que, sous réserve d'un accord entre les syndicats des trois bassins versants (SITNA, SITIV, SBO et SBV), il pourrait être réalisé la troisième phase de l'étude correspondant aux actions de « l'InterCLE élargie » pour préserver les ressources souterraines de ces territoires.

Conformément au cahier des charges, une réunion de l'ensemble des trois CLE, de l'InterCLE Vouge/Ouche et des Présidents des quatre syndicats concernés (SBV, SBO, SITNA et SITIV) se déroulera le 9 décembre 2025 et décidera ou non de la suite à donner à l'étude.

Suite à l'appel d'offres le cabinet EODD a été retenu et a estimé, dans le BPU, le coût de la phase 3 à **29 500 € TTC**.

Le Président explique que le plan de financement serait le suivant :

	Coût €TTC	AERM&C	CRBFC	SBV
Etude d'élargissement - phase 3	27 400			
Réunion de conclusion	2 100	20 650	2 950	5 900
Total	29 500			

Le Président propose, comme évoqué lors des réunions du Copil auxquelles les représentants des quatre syndicats participaient, que le restant à charge soit réparti équitablement entre eux.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE, sous réserve de l'accord des parties prenantes, la réalisation de la phase 3 de l'étude d'élargissement de l'InterCLE aux ressources souterraines des bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge ;
- INSCRIT aux budgets 2026, les dépenses et les recettes nécessaires à la réalisation de celui-ci
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, selon le plan de financement présenté ci-avant ;
- CONFIRME que le restant à charge sera réparti entre les quatre syndicats ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention quadripartite à signer avec le SBO, le SITNA et le SITIV ;

c. Autres informations & questions diverses

M. BOILLIN Nicolas explique que conformément aux échanges du dernier bureau le nombre de délégués actuellement au SBV (35), pourrait être mis à jour après les élections municipales de mars 2026. Il pourrait être envisagé plusieurs hypothèses ou un « subtil mélange » entre elles comme :

- o Une baisse du nombre de délégués avec la même base de calcul qu'actuellement (cad uniquement la population avec MAJ à partir de l'INSEE 2022) ;
- o Un calcul du nombre de délégués selon deux critères (population et surface) ;
- o Un calcul du nombre de voix et non de délégués ;
- o

Dans tous les cas, il est proposé que les 9 communes aient toujours un délégué titulaire.

Après échange sur les hypothèses présentées ce soir, le bureau propose que le nombre de voix reste identique (cad 35 voix) mais réparti entre un nombre de délégués moindre (aux alentours de 25). La répartition pourrait se faire de manière distincte entre les quatre intercommunalités.

M. MASSON précise que sur le SBO, une démarche similaire est engagée.

* * * * *

Il est évoqué le témoignage de Mme ZITO lors de la conférence départementale sur l'eau organisée le 1^{er} décembre 2025, par le Préfet de Côte d'Or. La Présidente de la CLE a présenté la démarche prospective commune aux bassins TVO et NDS. Les thèmes des débats ont été nombreux et divers. Notez que les acteurs se sont accordés pour préciser que les décisions à prendre doivent être objectivées par des données scientifiques robustes, sans quoi il y a aura une « mal adaptation » aux effets du Changement Climatique.



* * * * *

L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 20h10. A l'initiative de M. ROBIOT, il invite les membres du bureau à partager le verre de l'amitié. Il remercie le personnel pour leur présentation. Il rappelle que le dernier conseil syndical de la mandature sera organisé en février 2026, afin de voter le Budget Primitif 2026.